

Département
du Nord
Arrondissement
de Lille
Commune
de **MARQUILLIES**
59274

Constat d'abandon
d'une concession funéraire
faisant l'objet d'une procédure de reprise par la
Commune

Procès-verbal

Ce jour, le 31 décembre deux mil onze à huit heures, Nous, Eric BOCQUET, Mairie de Marquillies, agissant en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par le code des communes, conformément aux dispositions de l'article L.2223-17 du code général des collectivités territoriales, accompagné de Monsieur Eric COUPET, Conseiller municipal, aucun descendant ou successeur du concessionnaire n'étant présent ou représenté, avons fait la constatation d'état d'abandon de la concession de Eugène MILLEVILLE figurant ci-contre, laquelle a plus de trente ans d'existence.

Nous avons constaté le mauvais état dans lequel se trouve la sépulture (Inscription illisible, stèle brisée étendue sur le sol, dalle brisée).

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon, nous avons dressé le présent procès-verbal qui a été revêtu de notre signature ainsi que celle de Monsieur Eric COUPET.



Plaque n° 1 - Plan : G01-08

Le Maire,

Le Conseiller municipal

Eric BOCQUET

Eric COUPET

Département
du Nord
Arrondissement
de Lille
Commune
de **MARQUILLIES**
59274

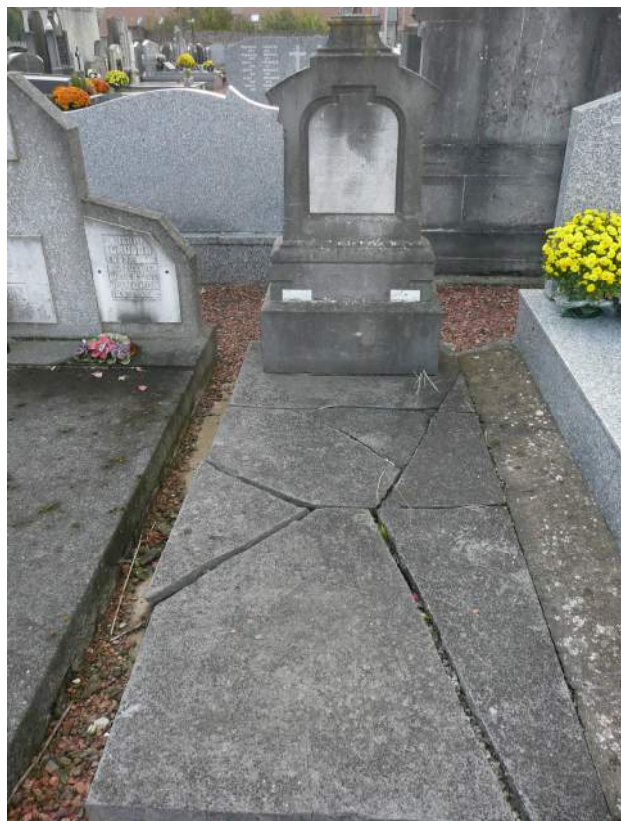
Constat d'abandon
d'une concession funéraire
faisant l'objet d'une procédure de reprise par la
Commune

Procès-verbal

Ce jour, le 31 décembre deux mil onze à huit heures, Nous, Eric BOCQUET, Maire de Marquillies, agissant en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par le code des communes, conformément aux dispositions de l'article L.2223-17 du code général des collectivités territoriales, accompagné de Monsieur Eric COUPET, Conseiller municipal, aucun descendant ou successeur du concessionnaire n'étant présent ou représenté, avons fait la constatation d'état d'abandon de la concession de François MAHIEU (1836-1928) et de Fideline DELESALLE (1834-1929) figurant ci-contre, laquelle a plus de trente ans d'existence.

Nous avons constaté le mauvais état dans lequel se trouve la sépulture (dalle brisée, partie supérieure de la stèle absente).

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon, nous avons dressé le présent procès-verbal qui a été revêtu de notre signature ainsi que celle de Monsieur Eric COUPET.



Plaque n° 2 Plan : G03-03

Le Maire,

Le Conseiller municipal

Eric BOCQUET

Eric COUPET

Département
du Nord
Arrondissement
de Lille
Commune
de **MARQUILLIES**
59274

Constat d'abandon
d'une concession funéraire
faisant l'objet d'une procédure de reprise par la
Commune

Procès-verbal

Ce jour, le 31 décembre deux mil onze à huit heures, Nous, Eric BOCQUET, Mairie de Marquillies, agissant en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par le code des communes, conformément aux dispositions de l'article L.2223-17 du code général des collectivités territoriales, accompagné de Monsieur Eric COUPET, Conseiller municipal, aucun descendant ou successeur du concessionnaire n'étant présent ou représenté, avons fait la constatation d'état d'abandon de la concession de la famille DELEBECQUE MELIN DEVODDERE figurant ci-contre, laquelle a plus de trente ans d'existence. Nous avons constaté le mauvais état dans lequel se trouve la sépulture (dalle et stèle penchant sur le côté, menaçant la monument voisin).

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon, nous avons dressé le présent procès-verbal qui a été revêtu de notre signature ainsi que celle de Monsieur Eric COUPET.



Plaque n° 3 Plan : G03-05

Le Maire,

Le Conseiller municipal

Eric BOCQUET

Eric COUPET

Département
du Nord
Arrondissement
de Lille
Commune
de **MARQUILLIES**
59274

Constat d'abandon
d'une concession funéraire
faisant l'objet d'une procédure de reprise par la
Commune

Procès-verbal

Ce jour, le 31 décembre deux mil onze à huit heures, Nous, Eric BOCQUET, Mairie de Marquillies, agissant en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par le code des communes, conformément aux dispositions de l'article L.2223-17 du code général des collectivités territoriales, accompagné de Monsieur Eric COUPET, Conseiller municipal, aucun descendant ou successeur du concessionnaire n'étant présent ou représenté, avons fait la constatation d'état d'abandon de la concession de la famille DEBARGE DUFLOT LECLERCQ figurant ci-contre, laquelle a plus de trente ans d'existence.

Nous avons constaté le mauvais état dans lequel se trouve la sépulture (Dalle brisée, stèle penchée en avant en appui sur la croix).

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon, nous avons dressé le présent procès-verbal qui a été revêtu de notre signature ainsi que celle de Monsieur Eric COUPET.



Plaque n° 4 Plan : G03-11

Le Maire,

Le Conseiller municipal

Eric BOCQUET

Eric COUPET

Département
du Nord
Arrondissement
de Lille
Commune
de **MARQUILLIES**
59274

Constat d'abandon
d'une concession funéraire
faisant l'objet d'une procédure de reprise par la
Commune

Procès-verbal

Ce jour, le 31 décembre deux mil onze à huit heures,
Nous, Eric BOCQUET, Maire de Marquillies, agissant en
vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par le code des
communes, conformément aux dispositions de l'article
L.2223-17 du code général des collectivités territoriales,
accompagné de Monsieur Eric COUPET, Conseiller muni-
cipal, aucun descendant ou successeur du concessionnaire
n'étant présent ou représenté, avons fait la constatation
d'état d'abandon de la concession de LECLERCQ GEERT
Louis, figurant ci-contre, laquelle a plus de trente ans
d'existence.

Nous avons constaté le mauvais état dans lequel se trouve
la sépulture (Stèle renversée sur la dalle brisée en plusieurs
parties)

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession
a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'aban-
don, nous avons dressé le présent procès-verbal qui a été
revêtu de notre signature ainsi que celle de Monsieur Eric
COUPET.



Plaque n° 5 Plan : G05-02

Le Maire,

Le Conseiller municipal

Eric BOCQUET

Eric COUPET

Département
du Nord
Arrondissement
de Lille
Commune
de **MARQUILLIES**
59274

Constat d'abandon
d'une concession funéraire
faisant l'objet d'une procédure de reprise par la
Commune

Procès-verbal

Ce jour, le 31 décembre deux mil onze à huit heures,
Nous, Eric BOCQUET, Maire de Marquillies, agissant en
vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par le code des
communes, conformément aux dispositions de l'article
L.2223-17 du code général des collectivités territoriales,
accompagné de Monsieur Eric COUPET, Conseiller muni-
cipal, aucun descendant ou successeur du concessionnaire
n'étant présent ou représenté, avons fait la constatation
d'état d'abandon de la concession dont le propriétaire est
inconnu figurant ci-contre, laquelle a plus de trente ans
d'existence.

Nous avons constaté l'état dans lequel se trouve la sépul-
ture (absence de monument, aucune inscription)

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession
a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'aban-
don, nous avons dressé le présent procès-verbal qui a été
revêtu de notre signature ainsi que celle de Monsieur Eric
COUPET.



Plaque n° 6 Plan : G04-05

Le Maire,

Le Conseiller municipal

Eric BOCQUET

Eric COUPET

Département
du Nord
Arrondissement
de Lille
Commune
de **MARQUILLIES**
59274

Constat d'abandon
d'une concession funéraire
faisant l'objet d'une procédure de reprise par la
Commune

Procès-verbal

Ce jour, le 31 décembre deux mil onze à huit heures,
Nous, Eric BOCQUET, Maire de Marquillies, agissant en
vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par le code des
communes, conformément aux dispositions de l'article
L.2223-17 du code général des collectivités territoriales,
accompagné de Monsieur Eric COUPET, Conseiller mu-
nicipal, aucun descendant ou successeur du concessionnai-
re n'étant présent ou représenté, avons fait la constatation
d'état d'abandon de la concession de LEROY Albert
(1903-1943) et de LEROY Marie (1878-1952), figurant ci-
contre, laquelle a plus de trente ans d'existence.
Nous avons constaté le mauvais état dans lequel se trouve
la sépulture (dalle affaissée, stèle penchée sur la gauche,
sans inscription)
De ces constatations, dont il résulte que ladite concession
a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'aban-
don, nous avons dressé le présent procès-verbal qui a été
revêtu de notre signature ainsi que celle de Monsieur Eric
COUPET.



Plaque n° 7 Plan G08-15

Le Maire,

Le Conseiller municipal

Eric BOCQUET

Eric COUPET

Département
du Nord
Arrondissement
de Lille
Commune
de **MARQUILLIES**
59274

Constat d'abandon
d'une concession funéraire
faisant l'objet d'une procédure de reprise par la
Commune

Procès-verbal

Ce jour, le 31 décembre deux mil onze à huit heures, Nous, Eric BOCQUET, Maire de Marquillies, agissant en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par le code des communes, conformément aux dispositions de l'article L.2223-17 du code général des collectivités territoriales, accompagné de Monsieur Eric COUPET, Conseiller municipal, aucun descendant ou successeur du concessionnaire n'étant présent ou représenté, avons fait la constatation d'état d'abandon de la concession dont le propriétaire est inconnu, figurant ci-contre, laquelle a plus de trente ans d'existence.

Nous avons constaté le mauvais état dans lequel se trouve la sépulture (dalle brisée en plusieurs morceaux, absence de fleurs).

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon, nous avons dressé le présent procès-verbal qui a été revêtu de notre signature ainsi que celle de Monsieur Eric COUPET.



Plaque n° 8 Plan : G10-19

Le Maire,

Le Conseiller municipal

Eric BOCQUET

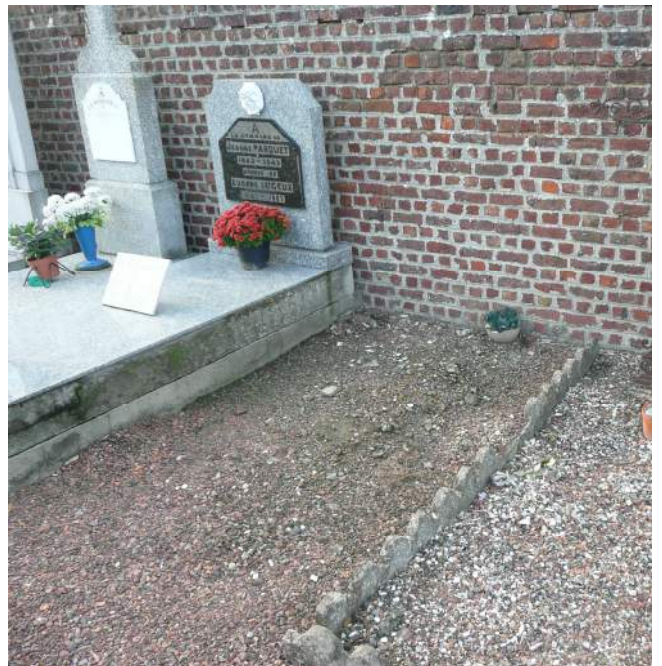
Eric COUPET

Département
du Nord
Arrondissement
de Lille
Commune
de **MARQUILLIES**
59274

Constat d'abandon
d'une concession funéraire
faisant l'objet d'une procédure de reprise par la
Commune

Procès-verbal

Ce jour, le 31 décembre deux mil onze à huit heures,
Nous, Eric BOCQUET, Mairie de Marquillies, agissant
en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par le co-
de des communes, conformément aux dispositions de
l'article L.2223-17 du code général des collectivités
territoriales, accompagné de Monsieur Eric COUPET,
Conseiller municipal, aucun descendant ou successeur
du concessionnaire n'étant présent ou représenté, avons
fait la constatation d'état d'abandon d'une concession
dont le propriétaire est inconnu, figurant ci-contre, la-
quelle a plus de trente ans d'existence.
Nous avons constaté l'état dans lequel se trouve la sé-
pulture (absence de monument, d'inscription)
De ces constatations, dont il résulte que ladite conces-
sion a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état
d'abandon, nous avons dressé le présent procès-verbal
qui a été revêtu de notre signature ainsi que celle de
Monsieur Eric COUPET.



Plaque n° 9 Plan : G15-23

Le Maire,

Le Conseiller municipal

Eric BOCQUET

Eric COUPET

Département
du Nord
Arrondissement
de Lille
Commune
de **MARQUILLIES**
59274

Constat d'abandon
d'une concession funéraire
faisant l'objet d'une procédure de reprise par la
Commune

Procès-verbal

Ce jour, le 31 décembre deux mil onze à huit heures,
Nous, Eric BOCQUET, Mairie de Marquillies, agissant
en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par le code
des communes, conformément aux dispositions de l'arti-
cle L.2223-17 du code général des collectivités territoria-
les, accompagné de Monsieur Eric COUPET, Conseiller
municipal, aucun descendant ou successeur du conces-
sionnaire n'étant présent ou représenté, avons fait la
constatation d'état d'abandon de la concession de Philo-
mène DEWALLE (1867-1923) figurant ci-contre, la-
quelle a plus de trente ans d'existence.

Nous avons constaté le mauvais état dans lequel se trou-
ve la sépulture (stèle brisée étendue sur le sol, croix en
appui sur le mur)

De ces constatations, dont il résulte que ladite conces-
sion a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'a-
bandon, nous avons dressé le présent procès-verbal qui a
été revêtu de notre signature ainsi que celle de Monsieur
Eric COUPET.



Plaque n° 10 Plan : G15-14

Le Maire,

Le Conseiller municipal

Eric BOCQUET

Eric COUPET

Département
du Nord
Arrondissement
de Lille
Commune
de **MARQUILLIES**
59274

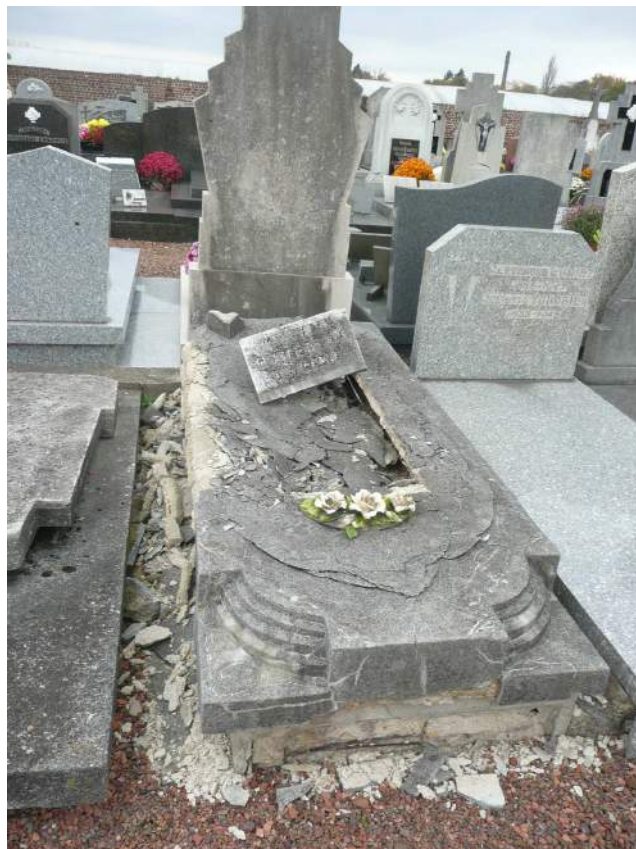
Constat d'abandon
d'une concession funéraire
faisant l'objet d'une procédure de reprise par la
Commune

Procès-verbal

Ce jour, le 31 décembre deux mil onze à huit heures, Nous, Eric BOCQUET, Maire de Marquillies, agissant en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par le code des communes, conformément aux dispositions de l'article L.2223-17 du code général des collectivités territoriales, accompagné de Monsieur Eric COUPET, Conseiller municipal, aucun descendant ou successeur du concessionnaire n'étant présent ou représenté, avons fait la constatation d'état d'abandon de la concession de Monsieur Désiré FIRMIN (1883-1945) et de Jules PRESSE (1909-1946) figurant ci-contre, laquelle a plus de trente ans d'existence.

Nous avons constaté le mauvais état dans lequel se trouve la sépulture (monument éventré, côtés effrités, gravats au sol)

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon, nous avons dressé le présent procès-verbal qui a été revêtu de notre signature ainsi que celle de Monsieur Eric COUPET.



Plaque n° 11 Plan : G09-07

Le Maire,

Le Conseiller municipal

Eric BOCQUET

Eric COUPET